IV

Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28 — TELEPHONE

Les réactionnaires se vengent

INTERVIEW DU DOCTEUR LABBE

Le « Journal de Roubaix » ayant fait suivre la lettre de démission du docteur Labbe de commentaires désobligeants pour notre concitoyen, commentaires d'ailleurs fournis par l'ineffable M. Deschodt, nous avons tenu à interviewer le docteur disgracié de la municipalité.

— Vous attachez donc une certaine importance, nous dit le docteur, à ce que j'appelle la nouvelle gaffe de M. Deschodt. Cet adjoint perd souvent l'occasion de se taire. Qu'avait-il à commenter publiquement ma lettre ? Il me retire un poste sans raison, c'est son droit. La raison du plus fort est toujours la meilleure.

— Mais enfin, docteur, vous l'avez cependant prévenu de votre refus d'accepter la mutation.

— En effet, aussi pourquoi M. Deschodt fait-il l'homme surpris ? Je lui avais manifesté d'une façon très nette que je ne voulais pas quitter mon poste, je lui avais fait la démonstration que j'avais au contraire toute la compétence voulue pour continuer à exercer mes fonctions. Je lui avais détaillé mes titres et signalé les études spéciales que j'avais faites en dermato-syphiligraphie notamment chez M. le professeur Leloir dont j'ai été l'externe un an à l'hôpital Saint-Sauveur, et plus tard à Paris, à l'hôpital Saint-Louis.

» M. Deschodt se borna à me répéter sans cesse que mon collègue pratiquait la spécialité des voies urinaires et qu'il était ainsi plus qualifié que moi. J'eus alors honte de devoir apprendre à M. l'adjoint à l'Hygiène publique, que les maladies des voies urinaires et les maladies vénériennes sont deux choses absolument différentes, ce dont M. Deschodt ne paraissait même pas se douter. Le docteur ajoute en souriant : « L'opinion de M. Deschodt, qui prend des vessies pour de grosses lanternes, est d'ailleurs fort irrespectueuse pour la mémoire de Son Eminence le cardinal Mathieu, ce dernier étant mort, vous le savez, d'une maladie des voies urinaires...

— Nous le pensons comme vous ; il y avait donc autre chose dans la pensée de M. Deschodt ?

— Mais oui, il y avait tout simplement la volonté arrêtée de se débarrasser de moi. Comme on n'avait rien à me reprocher dans l'exercice de mon service, on a chargé M. Deschodt d'inventer de mauvaises raisons ; celui-ci en a fourni de stupides, voilà tout. Ailleurs, le plan de M. Deschodt, en remplaçant mon poste, est de m'écarter [illegible] il l'espère, d'un service de [illegible] d'ailleurs, qu'il est, paraît-il [illegible] de supprimer l'hôpital et auquel [illegible] mon canton [illegible] maladies vénériennes. — C'est [illegible] question de créer à diplôme [illegible] mes titres me désignaient [illegible] redoutable.

— Mais, vous êtes, je crois, hygiéniste [illegible] de l'Université de Lille.

— Oui, comme l'honorable M. Rivière, directeur du bureau d'hygiène de la ville. J'ai fait des études spéciales à l'Institut Pasteur de Lille, sous la direction de M. le professeur Calmette, et cette branche d'hygiène comporte justement l'étude de la prophylaxie des maladies contagieuses et vénériennes, par conséquent.

— Encore un mot, docteur, vos collègues, en réunion de syndicat, ont, d'après M. Deschodt, ratifié cette décision ?

— Je devrais laisser au syndicat le soin de vous répondre, mais je ne crois pas aux dires de M. Deschodt, n'ayant pas été, moi, le premier intéressé consulté ou pressenti par mes collègues du syndicat. Et, au surplus, en admettant qu'on s'engage dans cette voie, que dirait le syndicat si, demain, on enlevait au chirurgien actuel de l'hôpital le poste qu'il occupe si brillamment depuis vingt ans, pour le confier au remarquable chirurgien qu'est le docteur Autefage qui, lui non plus, n'occupe aucun poste officiel de la ville.

» Voilà pourquoi je prétends que le syndicat n'a pas à s'inquiéter de la question soulevée par M. Deschodt.

» M. Deschodt cherche plutôt à couvrir de la sincérité de mes collègues, son attitude fuyante et son acte injuste. Quand, il y a sept ans, mon prédécesseur, le docteur Delattre fut, pour raisons politiques, révoqué de ses fonctions, M. Chatteleyn, alors adjoint à l'Hygiène publique, adopta une mesure brutale, mais qui avait le mérite de la franchise. Il révoqua purement et simplement mon honorable confrère. Que n'a-t-on agi avec moi de la même façon ? J'aurais mieux compris. On ne gouverne pas avec ses adversaires.

» M. Deschodt a préféré adopter une attitude digne de Tartufe, il cherche encore aujourd'hui, pour expliquer son acte, à me diminuer dans l'esprit du public. Et ceci est plutôt comique comme prétention de la part d'un pharmacien de deuxième classe, fût-il adjoint au maire de Roubaix !

» Au surplus, vous lirez ma réponse aux allégations plutôt discourtoises de M. Deschodt, dans la lettre que j'ai envoyée au « Journal de Roubaix ».

⁂

Voici la lettre dont M. Labbe parlait :

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

Sous la rubrique « Un incident » vous publiez le 20 décembre la lettre que j'ai adressée à M. le maire et dont j'ai donné communication à la presse ; vous la faites suivre de quelques explications données par M. Deschodt, que votre correspondant a interrogé.

Je fais appel à votre impartialité bien connue pour vouloir mettre en regard des explications de M. l'adjoint au maire la protestation suivante que je vous prie de publier dans son intégralité, en n'en laissant la responsabilité, bien entendu.

1° M. Deschodt se déclare « surpris de ma détermination » et ajoute que je n'ai pas à me plaindre, recevant de la municipalité une plus forte rétribution d'honoraires ! !

M. Deschodt *doit d'autant mieux être* « surpris de ma détermination » que je lui annonce personnellement que je n'acceptais pas la mutation dont il voulait me faire l'objet. Quant à la question d'honoraires, je lui avais déclaré que ceux-ci, dussent-ils être dix fois supérieurs, ma dignité me commandait de les laisser de côté.

2° M. Deschodt, pour justifier sa conduite, en appelle « aux connaissances toutes spéciales » du confrère qui doit me remplacer. Je dois dire ici que dans votre conversation M. Deschodt invoqua à l'appui de ses dires la spécialité des *voies urinaires* qu'exerce mon honorable confrère. J'eus toutes les peines du monde à faire comprendre à M. l'adjoint à l'hygiène publique que les maladies des *voies urinaires* n'avaient aucun rapport avec celles dont j'avais la pratique dans mon service sanitaire depuis si longtemps. Je ne manquai pas de lui dire aussi que si j'étais le premier à m'incliner devant la supériorité de mon confrère dans la spécialité qui lui était propre, je maintenais la mienne en ce qui concerne la spécialité qui nous occupe et qui ressortit à l'hygiène publique.

3° M. Deschodt met imprudemment en cause le Syndicat médical de Roubaix, en vous faisant annoncer que « sa décision a été ratifiée par les 35 médecins qui assistaient à la dernière réunion du Syndicat ». Cette affirmation doit être fausse de point en point. Membre du Syndicat médical de Roubaix, et le premier intéressé dans la question, je n'ai été saisi d'aucune façon par le bureau de notre Syndicat d'une pareille ratification.

Il paraîtrait d'ailleurs au moins étrange qu'un syndicat, même médical, ait à *ratifier* d'exposition est de M. Deschodt) les actes d'une administration municipale.

Je laisse de côté l'appréciation personnelle de M. Deschodt « qu'aucune compétence spéciale ne me désignait à ce poste » ; les sept années que j'y ai passées, les quatre diplômes universitaires dont je suis pourvu, entre autres le diplôme spécial d'hygiène dont les études comportent justement la prophylaxie des maladies contagieuses, me dispensent d'attacher quelque importance au jugement que peut porter sur ma compétence un pharmacien de 2e classe, fût-il adjoint au maire de Roubaix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Toutes nos condoléances

Certes, les élections à la Chambre de commerce ne passionnent guère les électeurs mais rarement des candidats furent aussi peu élus que M. Wicart, pharmacien ; Clément Florin, boulanger ; et Bossut, jardinier, les candidats des ennemis du petit commerce, les tenants des exploiteurs des petits commerçants, les partisans des centimes additionnels, les admirateurs de ceux qui viennent de nous en infliger quinze nouveaux en attendant les trente réclamés par M. Florin.

Au premier tour, ils avaient obtenu : Roubaix, sur 1.406 inscrits : M. Wicart, dans voix ; M. Clément *Florin*, 220 ; M. Louis Bossut, 222.

Ce n'était déjà pas brillant. Entre le premier et le second tour eut lieu la fameuse réunion de l'Union commerciale, au café Fandore.

MM. Wicart et Florin [illegible] centimes *additionnels* : [illegible] l'apologie des [illegible] qua, dans une lettre, [illegible] puis le second exprimais assez, qu'on n'en mettrait jamais assez, qu'on n'écraserait jamais assez les petits commerçants.

Le résultat ne [illegible] s'est pas fait attendre. *Dimanche* dernier, au scrutin de ballottage, M. Emile [illegible] Wicart et Clément Florin, obtinrent 104 voix ; M. Bossut en récolta 103 voix *sur 1.406 inscrits*, c'est-à-dire pas le dixième des électeurs !

104 voix au lieu des 220 obtenues au premier tour, *avant* la fameuse réunion, dite « des quinze centimes », c'est-à-dire 116 de moins !

Voilà la [illegible] commerce. Toutes [illegible] réponse du petit [illegible] nos condoléances !

R. L.

NOS BONS CLERICAUX

Hier, vers quatre heures et demie, passaient dans la rue du Collège les Enfants de la Crèche du Peuple de Renaix qui, ayant donné la veille un concert très applaudi à la coopérative « La Paix », gagnaient la gare de Roubaix.

Tout le monde était sur les portes et tout le monde se montrait fort sympathique aux jeunes pupilles belges. Mais, à hauteur de l'Institut clérical, la scène changea. Des individus qui, à chaque manifestation cléricale, se trouvent dans les rues de Roubaix, commencèrent à siffler et huer les enfants.

Ce qu'il y a de plus scandaleux dans cette affaire, c'est que ces gens, étrangers à la ville, faisant partie, sans doute, de la tourbe jetée sur notre ville par les calotins belges, étaient venus tout exprès pour conspuer leurs compatriotes.

Nous voici bien loin des frocards de Froyennes viennent voter à Roubaix et on importe dans notre ville le nombre de sifflets voulus, le jour où les socialistes reçoivent des enfants belges.

Le geste manque d'élégance.

Découverte d'un noyé

Avant-hier, à 3 heures et demie, Isidore Charles, éclusier et Charles Lefebvre, domestique, rue Duflot, ont retiré du canal, quai de Calais, le cadavre d'un homme paraissant âgé de 30 à 35 ans, plutôt petit mais de forte corpulence, cheveux châtain, chauve sur le dessus de la tête, nez petit, bouche grande, vêtu d'un complet veston en cheviotte, d'un maillot marron, d'une chemise rose à ligne flanelle molleton, caleçon jersey, chaussettes noires, bottines lacets.

On ne trouva sur lui aucun papier permettant d'être fixé sur son identité. Ses poches contenaient un portemonnaie renfermant 0 fr. 70.

Il a été transporté à la morgue de la Fraternité.

Identité établie

L'identité du cadavre a été établie, hier. C'est celui de Joseph Crau, âgé de 38 ans, né à Coutich (Belgique), le 24 novembre 1870, chauffeur, demeurant en garni, rue du Mont-à-Leux, 500, à Wattrelos.

Cet homme était occupé à l'usine des produits chimiques de Wasquehal.

Il avait quitté son logement le dimanche 22 novembre, vers 9 heures du matin, disant qu'il allait faire un tour à Roubaix. Depuis il n'a pas reparu.

On suppose qu'il est tombé accidentellement dans l'eau.

Le noyé a été reconnu par sa sœur Jeannette Crau, femme Depoorter, demeurant à Croix, rue de l'Ouest, 14 et son locataire, Arthur Vandorpe, cabaretier, 500, rue de Mont-à-Leux.

UNE RIXE

Hier, vers midi, les frères Edouard et Cyrille Potteau, sont entrés dans l'estaminet Dessitter, situé rue de Longues-Haies 132. Après avoir pris une consommation, Cyrille Potteau s'est adressé à un consommateur du nom de Charles Leroy, tailleur de pierres, rue Molière, qui lui a répondu qu'il ne le craignait pas et encore moins son frère Edouard.

Sur ces mots, Edouard s'est avancé vers Leroy et lui a donné de la tête dans la bouche.

Leroy lui a répondu par un coup de poing. Edouard Potteau porte une forte ecchymose au côté gauche du visage. Leroy a une blessure aux lèvres.

Ils seront tous deux poursuivis.

AMOUR... QUAND TU NOUS TIENS

Une enquête est ouverte au sujet d'une rixe entre Louis Hennebaut, âgé de 21 ans, journalier, demeurant rue Marc-Séguin et Leman Emile, 32 ans, journalier, demeurant rue d'Alger, cour Vanhakère, rixe qui eut lieu au domicile de ce dernier, pour affaires de famille.

Telle fut la note qui nous permit d'aller faire un tour à l'endroit désigné.

Voici ce que nous avons appris : Il y a six mois, Maria Leman donna congé définitif à Louis Hennebaut.

Celui-ci, ne se tenant pas pour battu, voulut s'attirer les bonnes grâces de la famille Leman et vint à domicile payer un pot de bière.

Maria Leman l'éconduisit en lui disant que si son frère Emile arrivait « il irait mal ».

Au moment où elle parlait, Emile entra et voulut mettre l'amoureux tenace à la porte.

C'est alors que, paraît-il, Emile aurait donné un coup de couteau et que Louis Hennebaut aurait cassé le panneau de la porte.

La porte est brisée, c'est certain, mais Hennebaut porte une égratignure à l'arcade sourcilière. Coups réciproques a déclaré le commissaire.

A VOS POCHES

On avertit les contribuables que la matrice des patentes de 1909 sera déposée à la mairie pendant dix jours à partir du 22 décembre, *de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir* où les intéressés pourront, ence qui les concerne, en prendre connaissance.

FETE REGIONALE DE GYMNASTIQUE

Le Comité d'organisation de la fête se réunira à la mairie aujourd'hui 22 décembre, à 8 heures et demie du soir.

A L'ECOLE DE COMMERCE

M. Bertin, maire de Douai, accompagné d'une délégation de cette ville, de M. Labbé, inspecteur général, et de M. Lebouteq, inspecteur départemental de l'enseignement technique, a visité l'Ecole pratique de Commerce et d'industrie. L'organisation remarquable de l'enseignement technique à Roubaix l'a vivement intéressé.

CAFETIERS, CABARETIERS
qui voulez un
PIANO AUTOMATIQUE
adressez-vous directement à la
FABRIQUE FRANÇAISE
Rue des Fabricants, 46, ROUBAIX
qui fait le plus beau et le meilleur marché

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LA BOUCHEE DE PAIN. — Quelques jours seulement nous séparent du tirage des 32 magnifiques primes offertes aux souscripteurs de la saison 1907-1908.

Quelques rares carnets sont encore en circulation, on en refusera certainement beaucoup avant dimanche prochain, jour du tirage.

Avis aux retardataires.

⁂

Semaine du 14 au 20 décembre 1908 : Nombre de portions distribuées : *Grandes personnes* 1.146 ; enfants 480, total 1.620.

Dons reçus : d'un anonyme, 20 fr., en espèces ; de M. P. Dehon, 30 petits paquets produits Maggi ; d'un anonyme 17 kil. 500 vieux cuir ; de divers anonymes, vieux vêtements et vieilles chaussures.

CERCLE MODERNE. — Section dramatique. — Répétition mercredi, à 8 h. 1/2 ; section orale mixte, répétitions partielles pour toutes les parties vendredi, à 9 h. 1/2 du matin. A 10 heures et demie, M. Lardinois fera l'ensemble.

Samedi à 8 heures réunion du Comité. Dimanche 27, à 2 heures, banquet annuel.

MOUVEMENT SOCIAL

FEDERATION DES OUVRIERS DU BATIMENT. — Comité Fédéral. — La réunion du Comité Fédéral aura lieu aujourd'hui mardi 22 courant, à 8 heures précises du soir, au siège de la Fédération.

Ordre du jour : Questions des Fédérations. — Bourse du Travail. — Rapport.

SAVON DU CONGO Blancheur du teint VICTOR VAISSIER

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 21 décembre 1908

Naissances. — André Lesimple, rue Montgolfier, 3. — Jean Hennebel, boulevard de Cambrai. — Maurice Debruyne, boulevard de Cambrai. — Jules Delstanche, avenue Julien-Lagache. — Yvonne Lacquerez, rue de la Lys, 78. — Agnès Delannoy, rue Saint-Louis, 65.

Décès. — Rosalie Braeckman, 68 ans, ménagère, rue Darbo, cour Bény, 11. — Charles Jonville, 71 ans, propriétaire, rue de Beaumont. — Emile Farvacque, 50 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Joseph Vanneste, 6 mois, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 47. — Pierre Flipo, 71 ans, facteur à la criée, rue du Trichon, 16. — Marie Declercq, 30 ans, ménagère, avenue Julien-Lagache. — Marguerite Delaforterie, 1 an, avenue Julien-Lagache. — Joseph Crant, 38 ans, chauffeur, quai de Calais.

WATTRELOS

ADJUDICATIONS. — Hier après-midi ont eu lieu les adjudications suivantes :

1° Pour la fourniture du charbon aux bâtiments municipaux en 1909. M. Jean-Baptiste Hazebrouck a été déclaré adjudicataire : 25 fr. 10 du mille kilos.

2° Fourniture des denrées nécessaires à la nourriture des chevaux de l'abonnage en 1909. M. Lambert, adjudicataire, 10 fr. %.

3° Fourniture des cercueils aux indigents en 1909. Même adjudicataire, M. Duthoit, 3 fr. 90 par cercueil.

4. M. Emile Carrette a été déclaré adjudicataire pour la perception des droits de place en 1909 moyennant la somme de 1.200 francs.

VEILLEZ SUR VOS CHIENS. — Contravention a été dressée à Emile Carlier, herblantier, demeurant à Tourcoing, pour n'avoir mis ni collier ni muselière au chien attelé sous sa voiture.

GAZETTE TOURQUENNOISE
S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

DOIGT MUTILE

Chez Moulin-Pipont, 155, rue Nationale, dans le tissage mécanique de tapis moquette, Georges Haesebaert, âgé de douze ans et demi, aide tisserand, demeurant 10, rue Montesquieu, a eu les doigts écrasés par une porte.

Le docteur a constaté une plaie du médius gauche, avec fracture ouverte de la deuxième phalange.

Il estime à un long mois l'incapacité de travail.

BLESSE A LA JAMBE

Chez Desurmont et Cie, filateurs de coton, 62, rue du Cimbale, dans la salle de filature, Eugène Deltour, âgé de 16 ans, bâcleur, a été blessé dans les conditions suivantes :

Le chariot du métier, arrivant au bout de sa course, l'ouvrier ne s'est pas aperçu qu'il se trouvait en face du butoir du chariot et s'est trouvé avoir la jambe gauche comprimée.

LES CHUTES

Dans les Magasins Généraux, 38, rue de Roubaix, Jean Olivier, demeurant rue du Chêne-Houpline, 150, étant monté sur des balles de laine, est tombé d'une hauteur de trois mètres et s'est blessé au talon gauche. On lui a prescrit deux semaines de repos.

ORPHEONISTES CRICK-SICKS

Ce soir, mardi, à 8 heures 3/4, répétition générale urgente.

A l'issue de la répétition, assemblée générale extraordinaire.

REUNION DE COMMISSION

La réunion des commissions de la Voirie et des Tramways, tenue sous la présidence de M. Cordier, adjoint au maire, aura lieu le mercredi 23 décembre, à trois heures du soir.

Ordre du jour : 1. Entretien des chaussées : cahier des charges. — 2. Modification aux points d'arrêt de la ligne de tramways du Pont-de-Neuville et de la Croix-Rouge. — 3. Questions diverses. — 4. Cessions de terrain à la voie publique.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 21 décembre 1908

Naissances. — Thiefry Marie, rue Saint-Roch, 39. — Scolet Gérard, rue Dupuytron, 37. — Petit Laurent, rue de Toul, 42. — Hervé Claire, quai du Fresnoy, 20.

Décès. — Lobelle Marcel, 6 mois, rue du Hainaut, 99. — Delvoye Misaël, 3 mois, rue Fin-de-la-Guerre. — Ghislain Louis, 63 ans, rue de Saint-Petersbourg, 22.

LE SUCRE BEGHIN
se reconnaît
à sa blancheur
à sa fonte régulière

LILLE

Les Syndicats ouvriers en France

Mercredi soir, ainsi que nous l'avions annoncé, M. Aftalion a donné au Grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences, place Philippe-Lebon, la conférence d'ouverture de son cours public pour l'année 1908.

Le distingué professeur se propose d'étudier cette année l'organisation et la tactique des syndicats. Il le fera avec le scrupuleux besoin d'exactitude qui guide l'économiste impartial dans ses recherches et nous ne saurions trop engager les travailleurs à venir, leur journée finie, écouter le professeur qui, dans un quartier voisin du faubourg industriel, expliquera chaque mardi à huit heures et demie du soir, les méthodes d'organisation et de tactique si nécessaires à connaître dans leur complexité pour l'ouvrier qui veut apporter aux revendications économiques, l'adhésion réfléchie d'un esprit éduqué.

Les symptômes généraux qui caractérisent actuellement l'organisation et la tactique syndicales, dit en débutant M. Aftalion, sont la faiblesse, le manque d'unité et d'uniformité, dûs à la diversité des tendances qui se manifestent entre les syndicats réformistes, socialistes et révolutionnaires.

On pressent toutefois l'union fatale de ces tendances, union tout à fait nécessaire en vue de résultats immédiatement tangibles. Des faits militent en faveur de cette opinion ; on voit le réformisme [illegible] gagner les dirigeants socialistes du syndicat qui considèrent de plus en plus cet acte comme un moyen d'amélioration [illegible] du sort de la classe ouvrière, prévoient les fortes cotisations, l'entente entre travailleurs et employeurs en vue d'éviter la grève et réclament le contrat collectif de travail. Il y a certes moins de rapprochement entre les syndicalistes révolutionnaires et les socialistes, toutefois les révolutionnaires semblent avoir moins d'amour pour la violence et rechercher plus qu'autrefois les résultats immédiats. Dans un article qu'il faisait paraître à propos du Congrès de Marseille, un des dirigeants de l'importante fédération de la métallurgie, paraissait indiquer une tendance très nette vers le réformisme.

Etant donné, d'autre part, le milieu dans lequel le syndicalisme évolue, il est permis d'espérer que sous les nécessités qui s'imposent aux syndicats, ceux-ci unifieront leurs méthodes. La seule politique aux résultats sensibles est en effet la politique réformiste et la loi de l'adaptation au milieu veut que, dans un milieu bourgeois comme le nôtre, un syndicat qui veut grandir évolue vers le réformisme.

Que peut faire, en effet, un syndicat purement socialiste ? Servir les élections ; aussi en prenant conscience des réalités, le syndicat veut-il avoir sa vie propre et s'efforce-t-il d'aider au relèvement des salaires par exemple.

Les syndicats révolutionnaires eux-mêmes s'engagent dans cette voie. « A mesure qu'ils grandissent, ils s'aperçoivent que le jour de la Grande Révolution ne luira pas demain et songent de plus en plus aux résultats immédiats ». Le premier mai 1906, le syndicalisme révolutionnaire avait décrété la journée de huit heures ; au Congrès de Marseille, en 1908, il devait se résigner à constater que ses adhérents peinent encore dix heures par jour, tandis que le syndicat réformiste de la Fédération du Livre, sans bruit, a obtenu les neuf heures. Voilà des leçons qui profitent.

Et le professeur termine son introduction sur cette phrase : « La violence n'est que l'arme des faibles, la politique réformiste ne veut pas de formules enflammées mais de clairs raisonnements, elle demande des efforts de tous les instants, s'efforce d'accroître le nombre des syndiqués, d'étudier les circonstances de la vie économique et de dissiper les préventions des employeurs ».

Dans la première partie de son cours, il étudie alors l'organisation syndicale en France.

Des phrases de début se dégage l'idée que nous manquons de grands syndicats nationaux spécialisés et fédérés tandis que les Bourses du Travail, les Fédérations d'industries, la C. G. T. ont pris en France une extension démesurée.

⁂

— Aujourd'hui mardi 22 décembre, à huit heures et demie du soir, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences, place Philippe-Lebon.

M. Aftalion montrera l'absence d'une suffisante centralisation dans le mouvement syndical français et les inconvénients de cet état de choses.

Mercredi 23, Réclame aux Galeries Lilloises : Cafetières des gourmets, métal plaqué nickel pur, verre gravé, val. 4.00, vend. 2.50.

Mort en jouant au billard

La mort subite d'un brave père de famille a causé une réelle émotion, dimanche soir, parmi les habitants du quartier Saint-Maurice.

Un employé, M. Jules Debruycker, âgé de 44 ans, demeurant 11, rue Rabelais, s'était rendu dimanche après-midi à l'estaminet Guittel, rue Saint-Gabriel où, en compagnie de camarades il jouait une partie de billard.

A un certain moment, il était 8 heures et demie environ, quand ces derniers virent pâlir et chanceler Debruycker, qui, avant qu'on ait pu lui porter secours tombait à la renverse dans l'estaminet, au milieu de l'émoi général.

On s'empressa de le relever, mais tous les soins furent inutiles : le malheureux avait rendu le dernier soupir.

Un docteur appelé en hâte ne put que constater la mort qu'il attribue à une embolie.

Le malheureux laisse une veuve et six enfants dont l'aîné a 14 ans.

LES SARDINES DE L'EPICIERE

Une épicière, Mme veuve Blamel-Daniels, demeurant 46, rue Montaigne, en entendant causer toujours des méfaits audacieux des cambrioleurs avait pris des mesures afin de ne pas en être victime.

Ses efforts furent vains, car dans la nuit du 19 au 20, pendant qu'elle sommeillait dans sa chambre, un malandrin s'introduisait par effraction dans son magasin et y passait une minutieuse inspection.

Le tiroir du comptoir fut fracturé, mais heureusement il ne renfermait pas un sou. Par désespoir, le voleur visita de fond en comble l'armoire d'une pièce voisine du magasin, se retira sans rien emporter, n'ayant rien trouvé à sa convenance.

Cependant, avant de gagner le large, voulant avoir un souvenir de l'épicière, le malandrin déroba une douzaine de boîtes de sardines se trouvant dans le magasin ainsi qu'un sac en papier gris renfermant 2 kilos de café.

La police avisée, a ouvert une enquête.

ASSOCIATION DES DELEGUES CANTONAUX DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

L'assemblée générale semestrielle se réunira mercredi prochain 23 courant, à 4 heures, dans la salle de la Rotonde du Grand-Hôtel, 22 rue Faidherbe, à Lille.

L'ordre du jour, très important, est indiqué par les convocations individuelles.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HAUBOURDIN

L'AVENTURE d'un voleur de bicyclette

PRIS SUR LE FAIT. — UNE CHASSE A L'HOMME SUR LES TOITS. — ARRESTATION DU VOLEUR

C'est une très désagréable aventure que celle qui survint samedi soir à un peu recommandable individu, François Coucke, 29 ans, débardeur, habitant à Loos.

A sept heures et demie du soir, Coucke s'introduisait par la grand'porte laissée entr'ouverte dans l'entrepôt du magasin d'épiceries et de liqueurs de M. Ghesquiers-Labbe, au numéro 22 de la rue Gambetta. Avisant aussitôt une bicyclette accrochée au mur, le débardeur s'en emparait et allait sortir dans la rue lorsque sous la grand'porte il tombait nez à nez avec M. Jules Ghesquiers fils qui rentrait chez lui.

M. Ghesquiers voyant cet inconnu emmenant sa bicyclette, le retint par un bras et cria au voleur. L'inconnu, repoussant la bécane, voulut fuir mais le volé lui coupa la retraite du côté de la rue en sortant lui-même, claquant derrière lui la porte ; un cri de douleur se fit entendre. Le voleur avait une main prise entre les deux battants qui l'écrasaient.

M. Ghesquiers rentra à côté dans son magasin et prévint son père du fait. Tous deux se rendirent en passant derrière chez dans l'entrepôt et leur stupéfaction fut grande de ne plus trouver le voleur pris au piège. Faisant preuve d'une énorme énergie, ce dernier était parvenu à se dégager et à se sauver dans le fond de l'entrepôt, d'où en grimpant sur un poulailler, puis sur le toit d'une écurie, il était passé sur le toiture de la teinturerie Mazingarbe.

La gendarmerie qui avait été prévenue envoya cinq hommes. Ceux-ci, aides du garde Bécue, organisèrent une véritable chasse à l'homme sur les toits. Ce spectacle peu banal avait attiré un grand nombre de curieux qui suivaient avec intérêt les diverses péripéties de la poursuite. Mais le monte-en-l'air restait introuvable et les policiers après plusieurs heures de recherches minutieuses durent s'avouer vaincus. Ou le voleur avait pu sortir par la porte de la teinturerie qui donne dans la rue du Rivage, ou alors il avait dû gagner la propriété Despinoy et prendre la fuite en traversant le canal à la nage.

D'après le signalement fourni par M. Ghesquiers, le voleur devait être Coucke. La police de Loos qui en fut avertie garda à vue cet individu chez lui, à l'estaminet Delforge, route de Béthune.

Le lendemain les gendarmes se présentèrent chez le débardeur. Aux questions qui lui furent posées, ce dernier fournit un alibi formellement contredit par plusieurs personnes qui déclarèrent avoir vu Coucke à d'autres endroits qu'il indiquait. De plus la main droite de l'inculpé était fortement enflée et portait une plaie sur le dos — la trace de la porte ; et confronté avec M. Jules Ghesquiers, l'homme fut reconnu par lui.

En conséquence, Coucke fut mis en état d'arrestation et déféré au parquet de Lille.

Duel de cars H

DEUX PERSONNES CONTUSIONNEES

Un accident, deux tramways qui se sont tamponnés, est survenu dans la rue Sadi-Carnot, juste en face du bâtiment de la Poste.

A midi et demi exactement, un car H démarrant de la Place et un autre venant d'eLille se sont rencontrés sur l'unique voie passant à cet endroit et se sont violemment tamponnés.

Outre les dégâts matériels qui furent assez importants, deux personnes eurent à souffrir, légèrement, du choc. Une jeune fille qui se trouvait debout sur la plateforme d'un des tramways fut projetée sur le sol et dans sa chute ne se fit heureusement qu'une forte contusion à la cuisse. Le receveur Jules Rosals, qui fut jeté sur une paroi de sa voiture, récolta une plaie superficielle au genou droit et une contusion au côté gauche.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ESCAUDAIN

Un habile voleuse

Une femme se présente chez un débitant, se disant envoyée par un ami pour faire une course et se fait remettre une forte somme. — Elle n'est jamais revenue.

Les filous sont souvent si adroits qu'ils trouvent facilement des victimes.

Dimanche soir, vers 4 heures, M. Dhénain François, facteur, débitant de tabac à Escaudain, rue d'Abscon, voyait entrer dans sa boutique une femme qui, après quelques mots de politesse, lui dit d'un ton dégagé qu'elle était la cousine de M. Dassonville, carossier à Denain, et qu'elle était envoyée par ce dernier pour aller à Valenciennes, chercher la provision de tabac du débit.

Sans défiance, M. Dhénain, qui avait justement chargé M. Dassonville de lui trouver quelqu'un pour faire cette course, remit à la jeune femme le prix de la provision, soit 960 fr. 80.

Mais il attendit en vain son retour.

A la longue, des doutes lui vinrent et il finit par se demander s'il n'avait pas été dupe d'une habile voleuse.

Il chassa cette idée. La personne avait un air si franc, s'était présentée à lui d'une manière si alerte que le brave débitant ne voulait pas s'y arrêter plus longtemps. Ce n'était pas possible. Il préféra imaginer un accident imprévu — qui avait retardé le retour de la commissionnaire. D'un moment à l'autre, il allait la voir revenir...

La nuit passa et le lendemain elle n'était pas encore revenue.

Le débitant dut reconnaître qu'il était bel et bien victime d'une escroquerie, ce qui lui fut confirmé par M. Dassonville.

Mais la voleuse avait eu le temps de prendre le large. M. Dhénain courut porter plainte à la gendarmerie d'Abscon et donna le signalement exact de la femme. Elle a été rencontrée à Denain par M. Lecas Emile d'Escaudain, qui la reconnaîtrait sûrement.

Les plus actives recherches vont être faites afin de retrouver cette aventurière, mais il y a bien des chances pour que M. Dhénain ne rentre en possession de son argent.

Je ne fume que le NIL

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

LAMBRES

Un enfant brûlé

Un jeune enfant de la commune de Lambres se trouvait hier près d'un poêle. Celui-ci ayant oscillé, le contenu d'une marmite de bouillon en ébullition, placée sur le poêle, se renversa, brûlant l'enfant. Les brûlures ne paraissent heureusement pas trop graves.

Cambrai

Acte de banditisme

UN VOITURIER ASSAILLI PAR QUATRE INDIVIDUS

M. Philogène Hénon, 25 ans, domestique au service de M. Panien, négociant en vins et spiritueux, rue de la porte de Selles, revenait, samedi soir, vers 7 heures 1/2, de Banteux et Bantouzelle. Il avait fait des livraisons de liqueurs, suivait la grand'route, lorsqu'à 200 mètres du bois de Bonavis, quatre individus, vêtus d'habits de velours et coiffés de casquettes, surgirent dans l'ombre.

Avant que M. Hénon eut pu se mettre sur la défensive, trois individus faisaient irruption dans la voiture, tandis que le quatrième tenait le cheval par la bride. En un clin d'œil, M. Hénon fut terrassé, à moitié assommé de coups et ligoté, son portemonnaie, contenant 20 francs, fut enlevé par les malandrins qui prirent ensuite la fuite et disparurent dans le bois de Bantouzelle.

M. Hénon poursuivit alors sa route à Bonavis, déposa une plainte à la gendarmerie contre ces audacieux agresseurs.

PAS-DE-CALAIS

Les Vieux assassins

Chaque fois que quelque honnête bourgeois est estourbi par un chevalier du surin, de la matraque ou du revolver, les journaux bien pensants, et le Journal des Curés en tête, vitupèrent contre le relâchement des mœurs dû à l'enseignement laïque et à la disparition du sentiment religieux.

Et je me souviens que l'an dernier nos bons calotins se réclamaient de la haute autorité en la matière de Ravachol qui, paraît-il fit sur l'échafaud cette édifiante déclaration : « Si l'on m'avait appris le catéchisme, je ne serais pas ici ! »

Je ne sais pas ce que diront aux pieds de la Veuve MM. Pollet frères, mais ils feront à tout leur devoir s'ils ne déclarent pas hautement que Ravachol s'est fichu d'eux.

Voici en effet ce que je lis dans un journal qui n'est pas suspect d'anticléricalisme.

« On a dit que les condamnés posaient en « libres-penseurs». C'est faux. Ces Flamands complexes, élevés dans des sentiments religieux jusqu'à leur première communion, ont conservé, eux-mêmes, un fond de croyance.

On l'a vu, lors des débats de la Cour d'assises, où l'on apprit qu'un jour Abel Pollet vola un christ pour le donner à sa sœur qui n'en avait pas. L'un des rares objets qui agrémissaient la maisonnette du chef était un crucifix de cuivre, très joliment ouvragé d'ailleurs.

Enfin, lorsque Théophile Deroo accusa Abel d'avoir empêché Mme Louzie, la victime de Crombèke, de dire son « acte de contrition », le célèbre ruffian se fâcha :

— ... Ce n'est pas vrai, clama-t-il, je suis un assassin, mais je n'aurais pas fait cela !

Le catéchisme n'ayant pas préservé de la guillotine des garçons élevés aussi chrétiennement que Pollet Abel, Auguste et Cie, j'espère bien qu'on va maintenant nous laisser la paix avec les apaches de la laïque.

J. PROLO.

HUMBERCAMPS

Suicide d'une femme

Atteinte depuis quelque temps de la manie de la persécution, Mme Quillet Auguste, née Bray Marie, 40 ans, cultivatrice, s'est coupé la carotide avec un couteau de poche.

On l'a trouvée baignant dans une mare de sang, et déjà la mort avait fait son œuvre.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Les fraudeurs

Sur cette fin d'année, les audiences offrent une monotonie désespérante. Au rôle, nulle affaire ayant un intérêt quelconque. Aussi le Tribunal a-t-il rapidement déblayé ses dossiers.

L'huissier appelle : « Administration des Douanes contre... », et il y en a quelques unes semblables !

Oyez plutôt :

— Paul Gastambridde, 19 ans, garçon d'hôtel, venant de Paris pour trouver une place dans le Nord, s'est livré à la contrebande.

Le 18 décembre, vers six heures du soir, des douaniers l'ont arrêté, à W